Dans un landau suivaient Mme Loubet, Mme et Mlle Bailliard et Mlle Chambarlan.

Un second landau était occupé par le lieutenant-colonel Nicolas, en civil, le commandant Bon, en uniforme, et Mme Bon.

Salué respectueusement à la sortie de l'Elysée par un escadron du 2e régiment de cuirassiers, le président de la République est arrivé à trois heures moins un quart au Champ de Courses d'Auteuil où une ovation déférente a accueilli son entrée.

Après les présentations d'usage et le cérémonial accoutumé, M. et Mme Loubet, suivis de leur escorte, ont pris place dans la tribune présidentielle, entourée d'une foule de notabilités du Tout-Paris, politique, artistique et mondain.

Etaient présents les ministres restés à Paris, le général Zurlinden, gouverneur militaire, etc.

Le coup des Royalistes

Au moment où le départ du grand steeple allait être ordonné, s'est placé un regrettable incident. Quelques individus sans aveu, visiblement recrutés dans les rangs des Ligues les plus militantes et tous coiffés, par une intention d'ironie douteuse et d'esprit facile, de chapeaux dits « *Panama* » à larges bords, se mirent insolent, obéissant au signal d'un sifflet à roulettes, à envahir le pesage voisin des tribunes, quittant la pelouse en courant, aux cris de : « *A bas Loubet!* » ou de « *Panama.* »

L'Attentat

L'un des forcenés parvient jusqu'à la tribune présidentielle et lève sur le Président de la République une énorme canne plombée et le frappe à la tête. Le président de M. Loubet amortit heureusement le choc.

Au milieu des cris d'effroi des dames et de l'émoi général, l'agresseur est appréhendé aussitôt et conduit sans rigueur — sur la recommandation même de M. Loubet souriant — vers le poste de police. L'individu disparaît en un clin-d'œil.

Ses compagnes, faciles à reconnaître du fait de leur coiffure compromettante, sont vite balayés par une délicate *charge d'arrivée* des agents de la sûreté et au bout de quelques minutes laissent la place libre de leurs encombrantes personnes.

Indescriptible ovation

Vive Loubet! Vive la République!

La foule, qui tout d'abord n'a rien compris à cette sortie intempestive de quelques désœuvrés, se remuait bien vite et toujours délicate et bienveillante, comme toujours en pareille occasion, saine ne l'étreint, c'est au Président d'abord qu'elle adresse son cri immense de protestation et de respect.

La clameur de : Vive Loubet ! ne cesse que pour faire place à une imposante manifestation constitutionnelle. Les cris de : Vive la République! et de : Vive l'armée du peuple couvrent encore longtemps de timides coups de sifflet. Les perturbateurs sont expulsés l'un après l'autre et la calme renaît lorsque la cloche annonce l'arrivée aux balances des concurrents du Grand Steeple.

Un coup de téléphone ordonné par le général Zurlinden a appelé, entre temps, à Auteuil, un renfort de garde républicaine. Rien ne semble plus à craindre pour l'ordre public.

Agression contre M. Touny

Pour terminer la relation de la scène regrettable de tout à l'heure, scène si courte que les péripéties en aient échappé à la plupart des personnes, il convient de relater l'agression savage dont a été l'objet M. Touny, directeur de la police municipale, de la part de deux manifestants antisémites qui, après avoir été expulsés par la police, lui ont tuméfié la face à coups de canne plombée.

L'un après l'autre, les *Chapeaux blancs* sont arrêtés.

On les entasse au commissariat du pesage qui semble un asile d'aliénés furieux. Dans un angle, un peu l'agresseur de M. Touny, la République. Il en a coûté cher au misérable d'avoir effleuré de la canne le haut de forme de M. Loubet, son visage n'est qu'un masque rouge, à demi écraché tant à l'heure, les officiers de la tribune présidentiel, il respire avec difficulté; il ne sera interrogé que plus tard.

La foule de la pelouse continue à acclamer la République et son Président. Le pesage encore taché de quelques présence équivoques est soigneusement purifié.

Les félicitations au Président

Une procession ininterrompue du corps diplomatique et de personnages officiels ont défilé pour des congratulations spontanées devant M. Loubet qui sourit toujours.

Pendant ce temps la foule ne cesse d'acclamer M. Loubet avec un enthousiasme frénétique.

BAGARRES

entre républicains et césariens

La garde républicaine mandée il y a un quart d'heure, arrive et prend position autour du champ de courses.

Dans un angle du pesage, on remarque la présence de M. Déroulède. Quelques uns *nétestants* *enragés échappés aux rafles de la* police, tentent de susciter à nouveau l'agitation sur le nom si connu du directeur de l'*Intransigeant*.

M. Henri Rochefort, toujours ennemi des fonies, s'en va, découragant les criseurs. Un peu plus loin, républicains et césariens se battent à coups de canne.

La foule indignée veut faire un mauvais parti aux royalistes.

Un officier de paix grièvement blessé

M. Grillière, officier de paix, veut s'interposer il tombe le crâne fendu d'un coup de canne porté par un royaliste qui s'éclipse.

La blessure nécessitait pansée offre une certaine gravité.

Nouvelles ovations à M. Loubet

Le meeting sportif se déroule avec une régularité admirable.

L'assistance ne se détourne de la piste que pour saluer M. Loubet à son départ.

Ce sont alors de nouvelles ovations grandioses. Les chapeaux s'agitent tandis que des milliers de poitrines s'ouvrent pour le cri de : Vive Loubet! Vive la République! A bas les faussaires! Vive la Justice.

Le président était de retour à l'Elysée à 4 heures 30.

L'armorial de France au clou

A 4 heures et demie, il y a plus de 200 arrestations.

La manifestation de tout à l'heure, admirablement montée s'est déroulée périodiquement dans un angle du pesage, sans attirer complètement l'attention de la foule de la pelouse.

Les clubs royalistes ont fortement donné. L'armorial de France fournit la presque totalité des listes d'arrestations.

L'agresseur du Président

L'interrogatoire de l'agresseur du Président de la République a eu lieu sitôt après le départ de M. Loubet.

Cet individu est un baron du nom de De Christiani, domicilié 20, rue de l'Arcade.

Il a refusé obstinément de répondre à toutes les questions et d'expliquer les mobiles de son acte. Il a seulement dit qu'il était plus qu'excédé.

Paris, 4 juin. — Nous nous sommes livrés à une enquête sur le compte du baron de Christiani, le fâcheux agresseur du président de la République.

Cet homme habite 20, rue de l'Arcade, un appartement luxueux, d'un loyer assez élevé. — Un nombreux personnel domestique est attaché à son service. Son identité exacte est celle-ci : Baron Ferdinand de Christiani, 45 ans, membre du Cercle de la rue Royale et affilié à certaines associations.

Le baron de Christiani passe dans le voisinage pour un ardent royaliste.

Sitôt connu, le bruit qu'un attentat contre le Président de la République et l'arrestation de son auteur, aimé que le nom de ce dernier, plusieurs membres des cercles royalistes et patriotiques sont venus au domicile du baron de Christiani pour charger ses domestiques de leurs congratulations.

L'AGENT BLESSÉ

décoré de la Légion d'honneur

Paris, 9 juin. — M. Blanc, préfet de police, s'est rendu, sur l'ordre du Président de la République, au domicile de l'officier de paix Grillière, blessé au cours de la bagarre d'Auteuil.

A après avoir constaté le satisfaisant de blessé, M. Charles Blanc lui a remis la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

LA RÉVISION
du Procès Dreyfus

LA RENTRÉE
DE ZOLA

La nouvelle de la rentrée de Zola, que nous étions les seuls à annoncer hier était exacte, L'éminent écrivain est à Paris.

L'*Aurore* publiera ce matin un long article intitulé : « Justice », dans lequel l'auteur de J'Accuse, annonce au procureur général qu'il est chez lui et qu'il peut lui faire signifier l'arrêt de la Cour. d'assises de Versailles.

« Nous nous retrouverons devant le *jury* », *ajoute-t-il.*

Après l'arrêt

Nous avons dit hier, qu'avec l'autorisation du gouvernement, Mme Lucie Dreyfus avait pu adresser à son mari une dépêche lui faisant connaître les conclusions de M. Ballot-Beaupré et du procureur-général Manau.

Hier dès qu'elle a connu l'arrêt de la Cour, Mme Dreyfus a envoyé au capitaine une nouvelle dépêche ainsi conçue :

Cour de cassation proclame révision avec renvoi devant conseil de guerre. Toutes mes douceur et dit pensée après de toi. Partagons immense bonheur. Baiser eau de tous.

LUCIE.

Mme Dreyfus a reçu, toute la soirée d'hier, les visiteurs qui, sans interruption, sont venus lui apporter leurs félicitations. Bientôt l'appartement, si longtemps assombri de la femme du condamné de 1894, a été rempli de fleurs et de bouquets, touchants témoignages de sympathie d'amis connus et inconnus.

Les dépêches sont arrivées en grand nombre, aussi bien chez la femme du capitaine que chez son frère, M. Mathieu Dreyfus, et chez son avocat, M. Mornard.

Ce matin, c'est, au domicile de Mme Dreyfus, une succession ininterrompue de télegrammes, de lettres et de bouquets.

Lettres et télégrammes de Dreyfus

Voici les principaux passages de lettres et télegrammes les plus récents reçus par Mme Lucie Dreyfus :

Iles du Salut, 27 avril 1899.

Ma chère et bonne Lucie.

J'espérais que ma lettre du 8 avril serait bien la dernière que tu aurais à t'écrire, que j'apprendrais enfin le terme de notre trop long supplice. Cet espoir trompé nous n'est pas réalisé et je t'en grotte. Mais si la claire conscience de notre devoir nous a rendus stoïques envers tout, du même, si longue et si lourde que nous fasse notre tâche, nous la ferons jusqu'au bout.

Suivant les nobles paroles d'un de nos plus grands esprits, la justice, quand elle tarde, doit être rapide à la fois sûre et rapide. C'est, je le lui dit, l'une absolument rassurée et confiante qu'il faut nous en remettre à la haute autorité de la Cour, du sous d'accomplir sa belle mission de suprême justice. Mais si regrette profondément que la dernière condition n'ait pas été remplie, que la justice n'ait pas été rapide, partant plus humaine.

Je ne puis donc que te répéter encore, avec les mêmes parcles de profonde affection, de vive tendresse, les mêmes paroles de fermeté, de volonté, de dignité jusqu'au jour que j'espère maintenant très prochain, où j'apprendrai que cette œuvre de justice et de sagesse s'est enfin accomplie.

En attendant donc le bonheur de te serrer dans mes bras de serrer dans mes bras nos chers enfants, tous chers les mêmes, tant de cœurs amants et aimés qui battent à l'unisson, il ne me reste encore qu'à t'embrasser de toutes mes forces comme je t'aime.

Ton dévoué,

ALFRED.

Cayenne, 25 mai,

Iles du Salut, 23 mai.

Ma chère Lucie, depuis les quelques lignes que je t'ai adressées le 6 mai, j'attendais chaque jour nouvelle du terme de notre atroce martyre.

J'espère donc, que Cour va enfin prononcer seulement dans son œuvre justice et réparation qui dure depuis huit longs mois, une éternité pour des êtres qui souffrent cruellement, dont les innocents sont qui chaque heure est de trop. J'espère que je vais enfin recevoir la nouvelle du terme de ce supplice sans cruel qu'immérité, et pouvoir prendre maintenant dans quelques jours chemin de notre chère pays.

Mille baisers.

ALFRED.

Hommage à Madame Dreyfus

M. Hervé de Kérohant, directeur du journal catholique le *Soleil*, vient de prendre l'initiative d'une souscription à laquelle il espère voir participer « tous les gens de cœur », sans distinction de politique ou de religion, qui pourraient s'unir pour offrir un témoignage de leur respectueuse sympathie à la noble femme qui a toujours cru à l'innocence de son mari, qui n'a pas hésité à faire aux rapports infâmes des policiers, qui a souffert et lutté sans jamais désespérer de la justice !

A la prison de la Santé

Notre confrère, Ph. Dubois, de l'*Aurore*, est allé hier, à la Santé, porter la bonne nouvelle au colonel Picquart. Nous empruntons à l'*Aurore* le récit de leur conversation :

— L'arrêt vient d'être rendu, lui dis-je. Victoire ! Ce n'est pas encore devant un Conseil de guerre.

Et rapidement, je lui donne quelques détails. Il m'écoute, étreint par une émotion poignante. Il ne peut que murmurer ces mots

— C'est admirable ! Superbe !

Mais tout à coup, une pensée généreuse traverse son esprit :

— Le malheureux Dreyfus peut-il apprendre encore aujourd'hui cette grande et bonne nouvelle ? Voyons, on va lui télégraphier de suite. A la Guyanne, il est environ midi... Mais je crains bien qu'on ne le prévienne que demain matin.

C'est vers le prisonnier de l'Ile du Diable que s'envoie la première pensée de cet homme au cœur d'élite, qui, lui aussi, prisonnier, enfermé lui-même depuis onze mois.

— Mais l'arrêt, comment le trouve-t-on ?

— Parfait. Il semble répondre, point pour point, aux arguments que j'avais développé devant Cavaignac à la tribune de la Chambre, dans ce fameux discours qui fut affiché sur les murs de toutes les communes de France. Il traite également la question du bordereau. On ne pouvait l'espérer meilleur.

Et, comme j'évoque devant le colonel le souvenir des luttes passées, celui des résistances terribles, rencontrées, surmontées, enfin vaincues :

— L'affaire a suivi son cours normal, fait-il. Elle n'a cessé de se développer, sans jamais faire un seul pas en arrière, remarques-le bien. Elle est, pour le France, un malheureux résultat. Comme l'a fort bien dit un jour M. Joseph Reinach, elle marque, en effet, l'entrée de la morale dans la politique.

Mais voici que, de l'extérieur, le gardien qui nous a conduits frappe plusieurs coups contre la cloison vitrée. C'est le signal du départ.

— A bientôt, j'ajoute, s'éclaire joyeusement Picquart, en passant son petit doigt à travers deux mailles de grillage.

Nous reviendrons. Mais, en bas, joyeuse surprise. Comme nous nous sommes arrêtés un instant dans le corridor, voici que Picquart reparaît, emmené par deux gardiens vers sa cellule. Cette fois rien ne nous sépare de lui et nous pouvons lui donner l'accolade.

LE RETOUR de DREYFUS

Les mesures arrêtées

Paris, 4 juin. — Le président du Conseil, les ministres de la marine, de la guerre, de la justice et des colonies se sont réunis dimanche matin au ministère de l'intérieur pour s'entendre *sur les mesures à prendre pour le retour de* Dreyfus en France.

La conférence a duré de 10 heures à 11 heures et demie. Les résolutions suivantes ont été prises.

Le croiseur *Sfax*, qui est actuellement à Fort-de-France, va se rendre aux îles du Salut pour y prendre Dreyfus.

Il y sera probablement samedi et pourra en repartir pour la France dimanche prochain 11 juin.

La traversée des îles du Salut à Brest durera environ quinze jours, c'est donc vers le 26 juin que le *Sfax* mouillera à Brest.

A bord, le capitaine Dreyfus — on sait que l'arrêt rendu par la Chambre de son grade — sera soumis à un régime analogue à celui appliqué autrefois au lieutenant de Segonzac lorsqu'il fut conduit de France au Sénégal pour y être traduit devant un conseil de guerre.

Le capitaine Dreyfus occupera une cabine d'officier dans laquelle ses repas lui seront servis. Il pourra sortir sur le pont dans l'après-midi, de une heure à quatre heures.

A son arrivée à Brest, Dreyfus sera remis aux autorités militaires pour être transféré à la prison militaire de Rennes.

LE CONSEIL DE GUERRE
et les Rennes

Les nationalistes vont tenter de faire croire que la composition des conseils de guerre, en dehors de ceux constitués pour juger les simples soldats et les sous officiers, est arbitraire et que le gouvernement pourra obtenir sur le volet le Conseil appelé à statuer sur Dreyfus. C'est une erreur. La composition des conseils de guerre, pour les accusés de tout grade et pour toutes les éventualités, est déterminée par la loi. L'article 19 de la loi du 9 juin 1857 est ainsi conçu :

« Le général commandant chaque division territoriale dresse, sur la présentation des chefs de corps, un tableau par grade et par ancienneté des officiers et sous-officiers de la division qui peuvent être appelés à siéger comme juges devant le conseil de guerre. Ce tableau est dressé au fur et à mesure des mutations. Les officiers et sous-officiers sont appelés successivement dans l'ordre de leur inscription, à siéger dans le conseil de guerre, à moins d'empêchement admis sur une décision du général commandant la division. »

L'article 20 stipule qu'en cas d'empêchement accidentel du président ou d'un juge, le général commandant la division le remplace provisoirement par un officier du même grade, dans l'ordre du tableau.

On voit que la composition du Conseil de guerre ne peut demeurer arbitraire et aléatoire. Pour un capitaine, le Conseil comporte un colonel, président, un lieutenant-colonel, trois chefs de bataillon et deux capitaines.

Le parquet du Conseil de guerre de Rennes est ainsi composé, d'après le dernier *Annuaire* : Commissaire du gouvernement, M. Carrière, chef d'escadron en retraite ; rapporteur, M. Bouvier, capitaine en retraite, *greffier*, M. Luc, officier d'administration de 1re classe.

On voit qu'à l'heure actuelle, le Conseil de guerre appelé à juger Dreyfus, régulièrement formé, sauf les modifications pouvant résulter, à très bref délai, des décès ou radiations.

La séance de la Chambre

Paris, 4 juin. — Bien qu'aucun conseil des ministres n'ait été tenu officiellement depuis le prononcé de l'arrêt de la cour de cassation, les membres du cabinet ont eu hier soir et aujourd'hui plusieurs entretiens au cours desquelles ils ont examiné l'attitude que doit tenir désormais le gouvernement.

Le bruit courait cette après-midi que le président du conseil serait désireux de ne pas répondre demain aux interpellations annoncées. On disait même qu'il en demanderait le renvoi à vendredi pour pouvoir plus amplement se prendre sous sa responsabilité les mesures qu'il juge nécessaire.

Suivant une autre version, M. Dupuy ne se serait pas opposé à ce renvoi, dès maintenant, *la liquidation de l'affaire Dreyfus. Il estimerait* qu'il convient d'attendre pour cela la solution définitive, c'est à dire le renvoi et le débats contradictoires qui vont avoir lieu devant le conseil de guerre de Rennes.

A cela, on fait observer que le gouvernement, s'il soutenait cette thèse, se mettrait en contradiction avec lui-même puisqu'il a ordonné, avant même que la Cour suprême ait statué la mise en état d'arrestation du lieutenant-colonel du Paly de Clam.

Au surplus les décisions que les groupes républicains de la Chambre prendront demain avant l'ouverture de la séance sont de nature à influer sur la conduite du cabinet. Il est certain, en effet, que si tous les groupes de la majorité décident de demander au gouvernement qu'un débat public doit s'engager immédiatement, il sera bien difficile au gouvernement de s'y opposer d'une façon formelle. Tout au plus pourra-t-il, sans s'engager à fond, indiquer à la Chambre les raisons qui lui paraîtraient militer en faveur d'un ajournement plus ou moins prolongé.

En somme, on se trouve à l'heure actuelle dans l'incertitude la plus complète sur ce que se passera demain, mais, que ce soit sur les interpellations annoncées ou sur la question de l'ajournement, il est hors de doute que nous assisterons à un débat des plus mouvementés.

T. H.

Une adresse à M. Brisson

L'Union des Comités républicains du 10e arrondissement a envoyé à M. Brisson une adresse dans laquelle elle dit :

Nous n'oublierons jamais que c'est grâce à l'énergie de notre député que justice sera enfin rendue, car il n'a pas hésité, contre toutes les forces ligues de la réaction à assurer le triomphe des idées les plus pour sauver le triomphe du droit et de la vérité.

La Ligue des droits de l'Homme

Nous recevons communication d'un manifeste que la Ligue des Droits de l'Homme adresse à toutes les sections de province. L'abondance des matières nous oblige d'en ajourner l'insertion de vingt-quatre heures.

Manifestation républicaine

Hier, à la Sorbonne, M. Buisson, à la fin de son cours, a été l'objet, — l'arrêt étant connu — de la part des étudiants, d'une ovation plus grande encore que précédemment. — Vive Buisson ! — Vive Buisson ! vive Picquart ! criait toute cette jeunesse ardente.

M. Buisson a alors réclamé le silence, et, lorsqu'il a pu enfin faire entendre sa prononcé d'une voix grave ces quelques mots :

— Mes amis, ce n'est pas : Vive Picquart ! qu'il faut crier maintenant ; c'est : Vive la République ! car *la République est en danger.*

L'émotion des étudiants, changeant de caractère, se fit plus intense encore ; et ce fut presque avec recueillement que ces jeunes gens entendirent leur éminent professeur, en acclamant, selon son conseil, la République.

Les aveux d'Esterhazy

La *Daily Chronicle* déclare qu'Esterhazy s'est presenté, avant-hier soir, en ses bureaux, ou il a *signé* des notes par lesquelles il se reconnaît l'auteur du bordereau. Le texte de ces déclarations aurait été inclus dans l'interview publie, hier, par le *Matin*. Esterhazy, après avoir signé, a donné l'autorisation de publier.

Nous avons déjà vu le *Daily Chronicle*, en notre possession, les notes d'Esterhazy écrites de sa propre main, et nous avons, de sa propre main, l'autorisation de les publier ».

L'ARRÊT
et la Presse

Voici quelques courts extraits des journaux commentant l'arrêt de la cour de cassation :

JOURNAUX RÉPUBLICAINS ET RÉVISIONNISTES

Du *Rappel* (M. L. Mercier).

Voici donc terminée une rude campagne qui a duré vingt mois. Terminée par la victoire définitive, absolue de la Justice et de la Vérité. Cette victoire, nous n'avons jamais doute. Même aux heures les plus sombres et lorsque le ciel au-dessus de nos têtes se couvrait de nuages, nous n'avons jamais désespéré de la France. L'honneur national, si gravement compromis par les agissements de la Prusse, nous disait toujours : Vive la France ! Vive la République ! Vive la Justice !

Du **Radical** (M. Sigismond Lacroix).

Dans ce long martyre, au lieu de plus, je les crimes des véritables coupables n'ont pu étouffer la lumière ; malgré tout, malgré la lâcheté des partisanes, malgré la partie, — hélas ! — trop nombreuse, malgré les lois de circonstance et les manœuvres de l'obscurantisme, malgré tout, la vérité est restée au bon droit, au bout de vingt mois de lutte, au bout de quatre années et demie de souffrance pour l'innocent ! Car il est innocent, la Cour de cassation le proclame aussi clairement, aussi nettement que possible.

De la **Lanterne** (M. Millerand) :

La justice triomphe. L'iniquité de 1894 est effacée. La réponse du conseil de guerre n'est pas douteuse, et, après l'enquête de la chambre criminelle, après les débats des Chambres réunies, en présence des constatations de l'arrêt, le renvoi n'est pas qu'une simple formalité.

Du **Voltaire** (M. J. Isambert) :

L'heure des sanctions, prédite au Parc par M. Le Berquet, approche de plus en plus. Il ne semble pas qu'avec un peu de décision et de droiture, les responsabilités soient bien difficiles à rechercher et à discerner. Du Paty de Clam est coupable, nous le savons, de faux et d'usage de faux. Il n'est peut-être pas aisé de retourner avec certitude les auteurs, matériels et moraux, des faux qui ont été commis depuis quelque temps, d'autant plus que, comme on l'a fait observer à la Cour de cassation, un nommé Henry a été assassiné ; mais l'usage de faux est beaucoup plus facile à saisir. Plus les sanctions seront prononcées, plus elles seront sans vergogne et plaire hors d'atteinte cet intérêt de l'armée que les défenseurs des falsaisirs se sont efforcés de confondre avec les manœuvres, de nier à la détestable cause de leurs clients.

Du **Siècle** (M. Yves Guyot).

Nous ne pouvons pas oublier tous ceux qui nous ont combattu leurs défaillances et leurs lâchetés. Nous enverrons-nous aujourd'hui à surtout tous dans le même panier ceux qui, dès le 1er janvier, disaient point entre les dreyfusards de la veille et les dreyfusards du lendemain. Nous convions tous ceux qui ont été victimes de leur aveuglement et leur réunion, quelque survivances de nos frères du sentiment, ceux qui ont été victimes de leur aveuglement critique, par le fétichisme de l'uniforme, à se retremper dans une vérité nouvelle, et dans ces mêmes sentiments de pitié qui ont été si bien exprimés et qui ont été notre point d'appui dans l'œuvre de justice que nous célébrons aujourd'hui.

Du **Aurore** (M. Clemenceau).

A l'unanimité, la Cour de cassation, toutes chambres réunies, *a casse et annule le jugement de conseil de guerre de Rennes, le 9 décembre 1899 par le premier Conseil de guerre du gouvernement militaire de Paris.* « Que le télégraphe, que la presse porte en tous les points de la terre les hommes des Nations civilisées, qui, depuis dix-huit mois, étreignent d'un cœur fraternel la malheureuse victime qu'ils France annoncatrice de lumière et de justice allait tomber dans la nuit de l'iniquité ! Non, non, cela n'est pas. Cela ne peut pas être. La lutte a été longue et dure. Mais le mensonge est vaincu, mais le crime est terrassé, et la vérité luit et la justice triomphe. Victoire ! Victoire ! Victoire ! Victoire ! Victoire ses par l'immense joie d'avoir servi la noble cause.

Du **Petit Bleu** :

Les considérants de l'arrêt sont d'une remarquable netteté et d'une irréfutable logique. Les faits nouveaux sont établis avec une saisissante clarté. Les pièces nouvelles qui ont été produites ont définitivement communiqué et qui ne le concernait, pas et sur le bordereau dont il n'est pas l'auteur. L'innocence est pourtant reconnue et le jugement du nouveau Conseil ne saurait être douteux.

De la **Petite République** (M. Jaurès) :

La grande bataille pour le triomphe de la vérité contre le mensonge, de l'humanité contre la barbarie, de la République contre la réaction. Nous ne nous arrêterons pas à commenter l'arrêt ; il est d'une netteté décisive. Devant l'évidence de la vérité, les esprits les plus refractaires seront obligés de s'incliner, et le parti, dérivé entre deux opinions, sera un immense mépris pour ceux qui, depuis deux ans, la tromperent et l'abusaient. L'arrêt de la Cour NE LAISSE RIEN SUBSISTER DES CHARGES *sous lesquelles le malheureux Dreyfus fut condamné.*

Du Matin :

« Vive la justice ! » ce cri, quelques conseillers sont bien capables de l'entendre, et ils ne le feront pas sur deux. Qui sont donc ceux-là qui, tournés vers nous, dans une pose qui est presque de l'orgueil, regardent la foule ? Ce sont les conseillers. Il s'intimpère, se court, monter, descendre et reparaître avec plus de force aux quatre coins de la caste salle éblouissante de lumière et de radiance de 1894 ? Ce sont les magistrats que nous vimes aussi disparaître, le bas, tant qu'ils avaient à se prononcer sur l'arrêt, disparaît, paraît-il, à cette section de la Cour de cassation, dite : Chambre criminelle.

Ils sont maintenant, ils sont, maintenant. Nous voilà dans les couloirs, dans cette galerie de Harlay qui vit tant de tumultes, et si calme aujourd'hui !.

Ce n'est pas pour la considérer le petit trou noir qui conduit à un étroit escalier aboutissant à la chambre criminelle. Ce n'est pas pour la considérer la Cour surgit, après avoir été frappé par ses juges, entouré d'une foule vociférante, à la colère de laquelle il n'est pas, sans doute, sans doute, sans doute des gardes et au dévouement de quelques amis.

Aux cris de mort, Zola répondait, impassible : « La Vérité en marche ! » Hier, j'ai entendu la Cour de cassation qui lui criait, au-delà de la mer, sur un navire : « La vérité est arrivée ! »

Du Petit Parisien :

Maintenant qu'elle a parlé, il ne reste pour tous les bons citoyens qu'à se confier à l'équité du conseil de guerre de Rennes, qui est appelé à prononcer définitivement.

Du Figaro (M. Cornély).

Il ne nous reste plus (les conservateurs) qu'une faute et une malédiction à commettre : c'est de vous obstiner contre l'évidence, c'est de ne pas ouvrir les yeux aux réalités. Ne les commettez pas, je vous en conjure ! Ne vous séparez pas de la vérité ! Venez à elle. C'est elle qui vous libérera de vos fantômes et de vos maladresses, comme le dit l'adage saint Jean : « *Et ve vitas liberabit vos.* »

JOURNAUX CLÉRICAUX ET ANTI-RÉVISIONNISTES

La plupart des journaux réactionnaires et état-majoristes, qui avaient déclaré s'incliner à l'avance devant l'arrêt quel qu'il soit — tant qu'ils avaient pu croire que cet arrêt serait favorable à leurs espérances — n'hésitent pas à protester contre cet arrêt.

Le Petit Journal :

Le conseil de guerre se réunira donc, succombant d'avance à la pression morale et matérielle qui lui enlève son libre arbitre, dans les conditions étroites d'un procès qui avait systématiquement à quelques faits insuffisants et incomplets, dans l'impossibilité de faire jaillir la grande lumière, au dehors de laquelle il n'y a qu'intentionnelle, demences et ténèbres.

Singulière façon d'honorer l'armée que de montrer le Conseil de guerre qui va se réunir prêt à « succomber d'avance » sous une pression quelconque !

M. Quesnay de Beaurepaire, dans l'*Echo de Paris*, avoue sa défaite :

Les dreyfusistes triomphent ; plaignons-les. Leur victoire est vide et creuse. Nous, vaincus, nous préférons la défaite. Au dessus des juges humains, il y a Dieu.

Les comédies de la dernière heure n'ont pu faire illusion ; on ne sauve pas de pareils arrêts à l'aide de parels moyens. Hier on avouait qu'Esterhazy avoue être l'auteur du bordereau. Roman d'un matin que le lendemain efface. Et d'ailleurs, quand cela serait ?

M. Henri Rochefort, dans l'**Intransigeant** :

Mettez à ma disposition un nombre déterminé de millions, et je me charge de troubler en moins de deux heures, vingt-cinq cataquoères qui se décideront devant le Christ, les auteurs du bordereau, de qui je ne le sait naturellement pas pour les vieux macaques de la Cour de cassation, qui tous — tous, vous entendez bien ! — ont la certitude de la culpabilité de Dreyfus ; c'est pour le faire qu'on les berne et qui a toujours un mec si forte tendance à se laisser berner.

Du Gaulois :

Nous attendons avec confiance la prochaine décision des juges militaires.

Le conseil de guerre de 1894 a condamné Dreyfus ; six ministres de la guerre ont affirmé sa culpabilité. D'autre part la Cour de Cassation paraît admettre son innocence.

Le Conseil de guerre de Rennes arbitrera ce conflit juridique et nous donnera la conclusion devant laquelle nous sommes prêts à nous incliner, pourvu que cet arbitrage puisse se prononcer en toute liberté.

M. Drumont dans la **Libre Parole** :

Ne prend « aux culottes rouges » qui n'ont pas su renverser la République :

Avec quelques vaillants, Rochefort, Judet et moi nous avons tout de même tenu pendant dix ans contre les millions du Syndicat et les abonnements de la Presse juive du monde entier. Si nous avons trouvé l'ombre d'une vaillance chez les culotte rouge, si tous ces officiers, que nous défendions, avaient eu le tempérament des hommes d'autrefois, nous aurions gagné la bataille parce que nous avons la France avec nous. Nous n'avons rien trouvé, rien, rien, que des faiseurs de coups de poignards de main. Nous recevions les injures que nous rendions d'ailleurs, généreusement, et, quand nous voulions passer, nous rencontrions, derrière les sergots, qui sont pour la plupart d'anciens soldats restés chauvins, officiers qui, sur l'ordre d'un Mesureur, jurassent fait charger leurs troupes contre ceux qui criaient : « Vive l'armée ! »

De l'Autorité (M. Cassagnac) :

La cassation était ordonnée et l'aveu d'Esterhazy enregistré, une sanction grave s'impose. C'est la fermeture du bureau des renseignements à l'état-major général et son transfert à la Préfecture de police.

Du Peuple français :

La juridiction suprême a prononcé. Tout le monde doit respecter sa sentence. Ce n'est pas respecter l'arrêt de la Cour de cassation que de s'du serment que de demander à une législation prolongée une agitation nouvelle, et recommencer les luttes *cruvantes et déconsidérantes* dans ce pays et de nous ... cela, le pays ne le pardonnerait pas.

De l'Eclair :

Nous avons pris l'engagement de nous incliner devant l'arrêt définitif, le voici, on serait rendu. La Cour a parlé : nous nous inclinons.

De l'Evènement :

L'opinion publique s'inclinera comme elle s'inclinera devant l'arrêt de Rennes, si nous prononcons dans quelques jours le conseil de guerre de Rennes.

Du Journal :

Un nouveau conseil de guerre va avoir à juger Dreyfus : il dira si les faits postérieurs à la condamnation sont de nature à modifier l'opinion qu'en ont les premiers juges. Il faut maintenant être dreyfusiste pour ne pas être complètement dreyfusiste.

Presse locale et régionale

L'Echo du Nord (M. Forré).

Les juges ont prononcé. C'est la revision. Nous disions hier que nous étions prêts à accepter l'arrêt de la Cour de cassation. C'est l'arrêt. Nous le maintenons. Et nous pas seulement du bout des lèvres, avec des réserves ou des restrictions, mais sincèrement, loyalement en citoyens respectueux ici comme partout, de l'autorité et de la justice.

Le Réveil du Nord (M. Sauvre-Ernest).

Enfin, la victime descend de son calvaire, ses bourreaux fuient ou sont frappés, et ceux qu'avec Jaurès, de Pressensé, Clemenceau, Duclaux, Pelletier, Gallieni — et tant d'autres ! — on traitait récemment de « vendus » partageront désormais cette détresse avec la Cour de cassation toute entière !

Vive la Justice ! Nous la croyons disparue de notre France et voilà que tout d'un coup, elle perce les nuages qu'on avait accumulés autour d'elle. Elle apparaît plus rayonnante que jamais, forte, indépendante, et elle nous dit que le moment est venu d'agiter tous ensemble, sans distinction, sous un drapeau flotte toujours sur la terre de la Révolution.

Salut, Justice !

La *Dépêche* et la *Croix* ne tient pas pour encore connaître leurs sentiments.

De l'Avenir d'Arras (M. Vaillant).

Ce n'est pas seulement pour Dreyfus que la justice commence !

Chacun bientôt sera traité selon ses œuvres.

Ce jour est un grand jour. Il marquera non seulement dans l'histoire de France, mais dans l'histoire de l'humanité. Il travers bien des siècles et ce sera une des gloires les plus pures de la République que de l'avoir fait faire.

De la Bretagne aux républicains, car encore qu'aucun concours n'ait été à déclarer dans l'effort commun et qu'ils en aient vers de l'école qui nous furent particulièrement précieux, c'est bien une œuvre républicaine que cette œuvre enfin réalisée à laquelle a travaillé la conscience de tous les esprits libres contre la coalition des clericaux et des césariens.

Et c'est ce nom qui permet d'ajouter aujourd'hui aux cris de : Vive la vérité ! Vive la justice ! celui de : Vive la République !

Le Cambrésien (M. Cateau) :

Le devoir de tout bon Français est indiqué. Une erreur judiciaire a été commise. On innocent a été condamné à la place du coupable.

Cette erreur est démontrée, établie par un rapport qui restera comme un acte de courage en ma lien de tant de défaillances. Que devons-nous faire ? Tenir l'engagement que nous avons pris, que tous les hommes gens avaient pris : s'incliner devant la justice. Jamais n'aujourd'hui les hommes de bonne foi pourraient douter. Ce n'est plus possible.

Dernière Heure

L'Attentat contre M. Loubet

LES ARRESTATIONS

M. Charles Dansette d'Armentières est du nombre

Paris, 5 juin.

Dans la liste des personnes arrêtées à la suite de l'agression d'Auteuil et l'arrestation a été suspendue, nous relevons un certain nombre de comtes, de barons, et d'industriels parmi lesquels M. Charles Dansette, industriel à Armentières, frère du député du Nord.

M. Dansette, député du Nord, est venu réclamer son frère.

Les personnes arrêtées passeront aujourd'hui en correctionnel.

Le préfet de police a opposé un refus formel à toutes les demandes de mise en liberté.

Le baron Ferrand de Christiani, membre du Cercle de la rue Royale et membre du Cercle athlétique de l'Ile de Puteaux.

L'IMPRESSION dans les milieux parlementaires

L'inqualifiable agression contre le Président de la République est venue accroître dans les milieux parlementaires l'émotion de ces derniers jours.

Jusque-là on était très hésitant et M. Viviani avait déclaré hier mais aussi, d'ailleurs, en part, il n'était pas décidé à porter à la tribune sa motion de mise en accusation du général Mercier.

« Je n'ai pas changé, nous disait-il, que mon parti me suive, je veux être assuré que toutes les gauches marcheront avec moi. »

Une décision devait être prise dans la réunion des groupes qui aura lieu demain avant la séance. Mais ce soir tout est changé. On exige que le gouvernement arrive demain devant la Chambre avec des sanctions. Le temps n'est plus aux paroles, mais aux actes.

LE GOUVERNEMENT
est résolu à agir

Devant l'indignation qui a accueilli chez les républicains de toutes les nuances les manifestations de la Jeunesse royaliste le gouvernement s'est dit qu'il devait prendre les devants et dans sa réunion de ce soir, il a définitivement arrêté les mesures qui viseront et l'affaire Dreyfus et les manifestations de cette après-midi.

Déclaration de M. Loubet

Quant au Président de la République, son énergie n'a nullement été atteinte. « Si l'on veut me décourager, disait-il à un ami, on se trompe bien. Je ne connais que mon devoir et j'irai jusqu'au bout. »

« Au Parlement de me suivre. »

Le comte d'Aubigny
assassin de l'officier de paix

L'assassin de l'officier de paix Grillère est le *comte d'Aubigny d'Assy, qui se trouve parmi* les arrêtés de ce soir.

Nous avons tenté de prendre des nouvelles de la malheureuse victime : à la dernière heure son état était extrêmement grave.

Chronique Régionale